

C.H.S.C.T.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

JEUDI 29 NOVEMBRE 2018 – 14 H - 16H50

Présents : M. Michel BARBÉ, Président
Mme Huguette GAUBERT, AS
Mme Stéphanie NAUDOT, AS
Mme Stéphanie TOURTELIER, Psychologue
Mme Emilie GAUDRE, AS
M. Alain BARBEL, IDE

Assistaient à la séance : Docteur Christine FOUCHER, Médecin du travail
M. Bruno DE MALGLAIVE, Elève directeur EHESP,
Docteur Céline HERVÉ, Médecin coordonnateur
Mme Valérie LE MARRE, Cadre Supérieure de Santé
M. Nicolas JOURDAN, Service maintenance et sécurité
M. Philippe CHEVALIER, Responsable de cuisine
Mme Isabelle TOURTELLIER, Adjoint Administratif
M. Jérémy ENEZ, Ergothérapeute
M. Paul SOUTIF, Kinésithérapeute

Excusées : Mme Isabelle TOUGUI, Infirmière Hygiéniste
Mme Marie-Thérèse VOBMANN, Cadre de santé
Mme Claire RIBANNEAU, Qualificienne

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du vendredi 7 septembre 2018,
- Présentation par M. Soutif, du programme des activités physiques prévu pour les professionnels en 2019,
- Retours sur colloque approches non médicamenteuses 2018,
- Retour sur taux vaccination grippe 2018 (résidents et personnels)
- Point sur les actions réalisées ou à réaliser,
- Bilan des accidents de travail 2018,
- Point sur contrat de prévention signé avec la CARSAT,
- Organisation de la journée « Mains propres » du jeudi 7 février 2019,
- Calendrier des réunions 2019,
- Questions diverses.

Le secrétariat est assuré par Monsieur Bruno DE MALGLAIVE, élève directeur en stage de novembre 2018 à juin 2019, pour l'administration et Madame Stéphanie TOURTELIER, pour les représentants du personnel.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2018

Monsieur BARBÉ rappelle les points clés du procès-verbal du 7 septembre 2018. Il n'appelle pas de commentaire et est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION PAR M. SOUTIF DU PROGRAMME DES ACTIVITES PHYSIQUES PREVU POUR LES PROFESSIONNELS EN 2019

Dans le cadre de la qualité de vie au travail des professionnels, Monsieur BARBÉ rappelle qu'il est important que les professionnels se sentent bien dans leur travail, le développement d'activités physiques s'inscrit dans cette démarche. Monsieur SOUTIF présente le programme prévu : trois sessions de deux jours dont la première aura lieu le 10 mars 2019, les deux autres en septembre et novembre 2019. Le Docteur HERVE explique que c'est une formation du pôle locomoteur à l'intention des membres du personnel. Cette formation sera suivie d'un accompagnement individuel par Monsieur BLOSSIER. Le pôle locomoteur est formé pour animer des formations. Monsieur ENEZ est formateur PRAP (prévention des risques liés à l'activité), Monsieur BLOSSIER est formateur en éducation thérapeutique et Monsieur SOUTIF est formateur en méthodologie PAMAL (prévention des accidents et maladies de l'appareil locomoteur).

Monsieur SOUTIF explique ce qu'est la « prévention personnalisée des risques au travail ». Chaque personne sera prise en compte avec ses problématiques spécifiques. L'équipe va s'intéresser à l'appareil locomoteur qui concerne 2/3 des accidents du travail et ¾ des maladies professionnelles. L'enquête de qualité de vie de Mme COMBES avait révélé que les zones à cibler étaient les cervicales, les épaules et les lombaires. L'objectif est de diminuer la fréquence et la gravité des accidents et des maladies professionnelles liées à l'activité physique. Le coaching personnalisé permettra de réaliser un suivi sur le long terme. Docteur HERVE rappelle que l'objectif est de promouvoir le bien-être au travail. L'aspect novateur est l'accompagnement personnalisé afin de traiter des problèmes de fond.

Les formations se dérouleront sur deux jours avec des groupes de 8 à 10 personnes. Préalablement, une visite sur poste sera réalisée avec les participants de la session, des vidéos pourront être réalisées pour illustrer les situations qui posent problème. Ensuite aura lieu la formation de 2 jours. Pendant la 1^{ère} journée, il y aura une partie théorique qui sera réalisée. La partie pratique consistera en : des échauffements au travail, des exercices de port de charge et des exercices à faire chez soi. Le 2^{ème} jour sera consacré au diagnostic personnalisé à l'aide d'une grille d'auto-analyse. Les situations qui posent problème seront abordées. Ensuite, Monsieur BLOSSIER fera un suivi tout au long de l'année, il s'agira d'un bilan confidentiel à 6 mois ou un an.

Mesdames GAUDRE et GAUBERT demandent quand le coaching individuel sera fait. Monsieur ENEZ explique que ce coaching se fera sur la base du volontariat dans une salle de sport équipée. Docteur HERVE explique que cela sera en dehors du temps de travail. Le but est de mettre à disposition une salle de sport pour le personnel en dehors de leur temps de travail. Les exercices proposés à l'issue de la formation seront écrits sur une fiche de recommandation et pourront se faire dans la salle de sport ou chez soi. Pour l'instant les horaires d'ouverture de la salle de sport n'ont pas été définis.

Madame LE MARRE demande comment sera faite la publicité de la formation, comment choisir les professionnels et comment les intéresser à la formation. Elle recommande que cela soit fait suffisamment tôt pour la préparation des plannings. Monsieur SOUTIF propose d'organiser une réunion d'information.

Monsieur BARBÉ invite les membres du CHSCT à être des relais de ce projet auprès des collègues, lors des réunions de transmission par exemple. L'idée suscite l'adhésion du CHSCT mais questionne sur le temps que les professionnels seront prêts à investir dans le coaching. Monsieur BARBÉ propose que chaque membre du CHSCT cherche à mobiliser 1 ou 2 personnes pour la 1ère formation de mars. Au sein d'une même formation Monsieur ENEZ explique qu'il y aura maximum 3 corps de métier (administratif, cuisine, soins, buanderie, technique...). Les formateurs auront besoin de la liste des participants 2 à 3 semaines avant la formation.

Docteur FOUCHER se demande comment fonctionne les indices de gravité. Monsieur BARBÉ explique qu'ils prennent en compte les déclarations sans arrêt de maladie. Monsieur ENEZ montre qu'en 2012, il y avait 512 jours contre 530 jours en 2017. Docteur FOUCHER informe que la réglementation a changé ce qui biaise les statistiques sur les accidents de travail. Elle distingue les accidents de travail anodins et les accidents graves concernant le dos et l'épaule. Pour 2018, il y a eu deux accidents de travail graves.

Monsieur BARBÉ remercie le travail de Messieurs ENEZ et SOUTIF.

[RETOUR SUR COLLOQUE APPROCHES NON MEDICAMENTEUSES EDITION 2018](#)

Madame LE MARRE relate l'expérience présentée au colloque sur les approches non médicamenteuses concernant un EHPAD qui réalise des séances d'échauffement de 5mn le matin à 9h. L'animation sous forme de vidéo est accessible sur les PC portables des professionnels dans leur lieu de travail et ceux qui le souhaitent peuvent venir 5mn avec les résidents pour faire cette séance ensemble à 9h. Les administratifs peuvent les rejoindre. En plus d'assurer un échauffement, la séance permet de créer du lien entre professionnels. Monsieur BARBEL acquiesce en rappelant l'importance du réveil musculaire des professionnels dans l'accompagnement au soin.

Madame LE MARRE transmet également l'intervention d'un architecte Fanny CERESSE qui a questionné le public au sujet de la manière dont les professionnels considèrent l'EHPAD. Est-ce un lieu de vie avec des professionnels ou un lieu de travail avec des résidents ? Les résidents doivent se sentir chez eux alors que des normes sont imposées, même s'il est possible de s'en affranchir avec validation de l'ARS et du Conseil Départemental. Madame LE MARRE constate qu'on va parfois au-delà des normes de l'ANESM ce qui aseptise les lieux de vie. Monsieur BARBÉ rappelle que ces normes ont été imposées à cause d'incendies médiatiques dans un contexte plus laxiste qu'aujourd'hui.

Docteur HERVE relate des visites faites en Finlande. Les unités sont de 15 personnes avec un espace de vie collectif, le linge est traité sur place, au sein de l'unité, les soignants ont une prise en soin du résident globale. L'unité dispose d'une cuisine ouverte avec lave-vaisselle, des collations à toute heure, un lave-linge, un sèche-linge. Rien n'est standardisé.

Les communes gèrent l'offre médico-sociale et le maintien à domicile. En fonction de l'évaluation de la personne âgée, une préconisation est faite sur le mode de prise en charge par le service d'évaluation communale (domicile, accueil de jour, résidence seniors, EHPAD). La commune coordonne l'offre. L'objectif est le maintien au domicile. Le séjour à l'EHPAD dure maximum 18 mois, pour la fin de vie. L'AS a 3 ans et demi de formation plus 1 an pour être AS ergothérapeute. La formation d'infirmier dure 4 ans et demi.

En dehors des injections, il a le même rôle que l'AS. Il n'y a pas de personnel administratif. C'est la commune qui gère l'administratif. Le planning des AS est en autogestion (38,5h par semaine). Les AS s'organisent entre elles. Chaque AS est référente d'un nombre de résidents. Elles ont un nombre de matinée, d'après-midis et de nuits à faire. Le management est de type « entreprise libérée ». Les anciens sont valorisés.

Les lieux de vie ont des chambres de taille un peu plus petite qu'aux Jardins du Castel, les lits sont contre les murs. Les lieux collectifs ont des tapis, du papier peint, des tables basses, des guéridons, une salle de détente, des doudous, des canapés en tissu avec des couvertures, des rideaux, un atelier avec établi, un métier à tisser, une machine à coudre, une serre, des coins bibliothèques pour les résidents et les familles. Les résidents vivent beaucoup dans les parties collectives, il y a des plantes partout. Il n'y a pas une grande salle commune mais plusieurs petits salons communs. Il y a une cheminée avec un bar avec alcool en vitrine. Certains fauteuils sont déhoussables, il y a beaucoup de rocking-chairs à mouvement de translation permettant d'apaiser.

Madame TOURTELIER constate qu'aux Jardins du Castel on a beaucoup de choses mais que c'est trop rangé. Le Docteur HERVE cible en particulier les Vergers où il serait possible de revoir l'éclairage avec des coins conviviaux et des canapés, des couvertures et des coussins, des plaides. Elle se souvient qu'à Vern-Sur-Seiche les personnes venaient avec leurs housses de couettes. Selon Madame NAUDOT, le côté aseptisé s'est accentué depuis quelques années. Monsieur BARBÉ présente une recommandation de l'ANESM qui laisse la place à de la souplesse dans l'introduction de certains matériels (plaides, tapis...) dans les EHPAD.

En Finlande, il existe des détecteurs de mouvements et de décibels et des tapis détecteurs. Madame TOURTELIER nuance ces problématiques de mobilier, les résidents se plaignent surtout de ne pas avoir assez de monde autour d'eux plus que des questions de mobilier. Madame LE MARRE rappelle qu'à Angers il était possible aux familles de repeindre les murs de leur chambre avant l'arrivée, à leurs frais, selon leurs souhaits. En Finlande, ils font des espaces modulables avec des cloisons mobiles (trois murs sur quatre). Les transmissions sont faites sur le lieu de vie en commun. Madame LE MARRE invite à se questionner sur ce qu'on dit pendant les transmissions, en distinguant les soins listés et informatisés et des aspects plus informels « comment on sent le résident » qui se fait plus facilement oralement.

Les problématiques de santé publiques en Finlande sont l'isolement et l'alcool. Des unités spécifiques sont conçues pour Alzheimer et de la psychogériatrie. 5-6 médicaments par personne. Les nuits sont calmes. Les horaires de repas sont le petit déjeuner jusqu'à 10h, le déjeuner vers 11h30, une collation à 14h30, un repas du soir à 17h30 et une collation du soir à 19h30. Ils ont 1 douche par semaine.

Madame TOURTELIER propose qu'on affiche sur un panneau dans chaque unité qui sont les soignants en poste sur la journée. Des étiquettes avec la plage horaire « je suis là de telle heure à telle heure » donneraient des repères aux résidents.

Les aides-soignants sont mieux payés, il y a peu d'absentéisme et un pool de remplacement géré par la commune. Il y a un médecin salarié de la ville qui vient tous les 15 jours. Les mots clés sont adaptabilité et lieu de vie.

Retour sur le colloque des approches non médicamenteuses, Mesdames LE MARRE et GAUDRE relatent l'intervention de Philippe CRÔNE. Il a présenté quatre fonctions hiérarchisées, « un chez soi », « hôtellerie », « équilibre psychosocial », « le soin ». Le projet personnalisé doit répondre « qu'est-ce que vous attendez de nous ? » et transformer la plainte en demande. Madame TOURTELIER ajoute qu'il ne faudrait pas fixer d'objectifs de soins dans le projet personnalisé. Madame GAUDRE abonde en expliquant que les résidents demandent des choses simples comme aller au marché.

Madame GAUDRE a relaté l'intervention sur le burn-out et le stress au travail par Serge MARQUIS, médecin canadien. Il a invité à se recentrer en faisant la position du cadavre. Une application « respiRelax+ » permet de le faire pendant 5mn le soir. Le but est de débrancher le hamster qui court dans sa tête. Madame LE MARRE ajoute qu'il faut savoir s'arrêter sur ce qu'on a fait dans la journée. Madame le Docteur FOUCHER questionne sur l'agressivité des familles vis à vis des soignants. Si une famille est agressive et se place dans un rapport de force, Docteur HERVE rappelle l'importance de mettre de la distance dans le temps et dans l'espace pour apaiser la situation. Mesdames TOURTELIER et LE MARRE invitent les professionnels à se tourner vers elles dans ces situations et de ne pas rester isolé.

Monsieur BARBÉ remercie ceux qui ont donné du temps pour participer au colloque.

RETOUR SUR TAUX VACCINATION GRIPPE 2018 (Résidents et personnels)

48 agents ont été vaccinés, soit un taux supérieur à 50% et supérieur à l'année précédente. Monsieur BARBÉ félicite les professionnels qui se sont investis sur cette campagne. Pour les résidents, 90% sont vaccinés. Une dizaine de résidents refusent chaque année.

POINT SUR LES ACTIONS REALISEES OU A REALISER EN 2018 MISE A JOUR AU 29.11.2018

Monsieur BARBÉ détaille les actions réalisées sur 2018 ou à réaliser dans les prochains mois. Les modifications sont en rouge.

Plan des Actions à Réaliser	Date Prévue	Responsable Actions	Date Réalisation
1. Formation sécurité incendie hebdomadaire, revoir l'organisation et la planification. Les formations annuelles sont programmées. Planification difficilement envisageable pour l'instant.	Nous n'avons pas les moyens de la mettre en place actuellement	M. Jourdan	Nous laissons ce point en réflexion.
2. Prévoir prélèvements sur linge ex : serviettes bleues	Lors de la mise en place RABC lingerie	Mme Ribanneau	Fait
3. Sensibiliser résidents au lavage des mains sous forme d'animation avec d'autres professionnels	A faire chaque année	Mme Tougui	Journée du 7/02/2019
4. Réflexion sur le travailleur isolé, accueil de jour	2018	CHSCT	A poursuivre en 2018.
5. Améliorer l'ouverture porte lingerie, débit d'air	Lors de la mise en place RABC lingerie	M. Jourdan + Missenard	Les coûts estimés des travaux sont très élevés.
6. Mise en place du contrat de prévention avec Carsat	Echéance 2019	M. Barbé	Nombreuses actions ont été mises en place. Point avec CARSAT 11.09.18.

			Monsieur Barbé a suivi une formation en octobre (1)
7.	Bilan des accidents du travail en 2018	2018	Mme Tourtellier MAJ : 28.11.2018
8.	Mise en place d'ateliers « prévention des chutes »	2018	M. Enez Dr Hervé Le Dr Hervé va refaire un point avec le pôle locomoteur.
9.	Actions suite formation « gestion de crise » pour l'équipe d'encadrement	2018	Mme Le Marre M. Barbé A poursuivre en 2019
10.	Actions suite enquête sur le bien-être au travail	2018	Eleve Directrice Réalisé
11.	Equiper le mini-bus d'un treuil	Décembre 2018	Mr Jourdan Mr Barbé Prévu d'équiper un nouvel hayon en janvier 2019 (le mini-bus sera immobilisé quelques jours)
12.	Modifier douche AJ	Décembre 2018	Mr Jourdan Non fait à ce jour
13.	Refaire le DARI (dossier d'analyse risques infectieux)	Décembre 2018	Mme Ribanneau Mme Tougui Présenté et validé septembre 2018
14.	Mise en place d'une aide pour se muscler en vue de prévenir les TMS	2018	Dr Hervé M. Blossier Abordé lors du CHSCT du 29/11/2018
15.	Accès ascenseurs problème avec roues des chariots qui se bloquent et qui occasionnent des AT	Décembre 2018	M. Jourdan (voir ABH) En cours voir seuil amovible
16.	Réalisation pancarte pour réaliser absence chambre	2018	Mme Varin En cours de concrétisation (Mme LE MARRE)
17.	Télécommande pour rails Roseraie à fixer ou télécommande infra rouge	2018	M. Jourdan En cours
18.	Equiper tous les vestiaires d'un système de fermeture (clés ou cadenas)	2018	M. Jourdan A faire (prioritaire)
19.	Aménagement salle stockage des médicaments	2018	M. Barbé M. Jourdan A faire
20.	Salle stockage chariots médicaments eau coule en systématique à proximité du fax (détection de présence)	2018	M. Jourdan Voir pour éviter ce gaspillage
21.	Formation incendie agents Roseraie	2018	M. Jourdan S'assurer que tous les agents soient formés
22.	Organiser visite du site Roseraie avec Pompiers	Décembre 2018	M. Barbé M. Legendre a été sollicité
23.	Goulotte linge sale à utiliser aussi pour Roseraie et à désinfecter régulièrement	2018	Mme Le Marre A voir avec agents (2)
24.	Remettre en service chariot linge sale stocké garage	2018	Mme Le Marre A supprimer (fausse idée)
25.	Mettre tablier usage unique pour transport poubelles au local poubelles	2018	Mme Le Marre Fait
26.	DTA à diffuser aux entreprises qui interviennent sur les bâtiments amiantés	2018	M. Barbé Transmis aux entreprises de maintenance au fil de l'eau
27.	Machine pour nettoyage sols des chambres à tester	2018	M. Barbé Voir démonstration (3)
28.	Armoires à linge moins grandes à tester	2018	M. Barbé Voir fournisseurs (4)

- (1) La formation rappelle la responsabilité du directeur, la prévention des accidents de travail, l'identification des risques, les mesures techniques
- (2) Ce fonctionnement permet de gagner du temps. Il reste à organiser qui gère les chariots en bas de la goulotte.
- (3) Autre point évoqué : nettoyage du sol des salles de bain de la Roseraie : un décapage manuel avec un spray et brosser avec un tampon 1x/ mois alterné avec décapage rotowash 1x/mois.
- (4) Armoire bruyante à la Roseraie 2. Celle du Verger RDC est bien mais elle est trop grande. Madame Naudot propose d'inverser les deux. C'est acté par Madame LE MARRE.

BILAN DES ACCIDENTS DE TRAVAIL EN 2018

Les AES sont déclarés. Madame GAUBERT constate que les portes sont lourdes à pousser et risquent de créer des TMS. Monsieur JOURDAN explique que les nouveaux grooms à compas sont plus souples. Monsieur BARBÉ demande à Monsieur JOURDAN s'il est possible de réaliser une opération de maintenance afin de passer en revue les grooms pour un meilleur réglage.

Madame GAUDRE demande s'il est possible de retirer les digicodes dans le local poubelle pour permettre aux résidents de déposer eux-mêmes leur linge lorsqu'ils le souhaitent. Madame LE MARRE approuve et ajoute qu'il serait bien également de leur permettre de récupérer eux-mêmes le papier toilette à la lingerie. Monsieur BARBÉ propose de laisser ces portes en fonction « libre-passage ». Madame LE MARRE invite à se questionner régulièrement sur l'utilité des digicodes en fonction du comportement des résidents.

ORGANISATION DE LA JOURNEE MAINS PROPRES « HYGIENE DES MAINS – COMMENT IMPLIQUER LES RESIDENTS ? »

La journée aura lieu le 7 février. 6 ateliers sont prévus :

- (1) Lecture
- (2) Savonnerie
- (3) Quiz microbe
- (4) Efficacité friction
- (5) Jeu interactif
- (6) Chat

Madame LE MARRE a fait un appel à candidature, 4 ou 5 personnes sont disponibles ce qui est insuffisant. Monsieur BARBEL propose de constituer des binômes résident – professionnel au moins sur une partie de la journée. Monsieur BARBÉ invite à solliciter également les stagiaires et à davantage en parler. Deux intranets ont été faits et Madame LE MARRE en fera un.

Monsieur BARBE va relancer l'école Sainte Croix qui n'a pas encore répondu à la sollicitation du Docteur HERVE.

CALENDRIER 2019

Pour les CHSCT 2019, Monsieur BARBÉ propose 4 jeudis :

- ☞ 21 février
- ☞ 6 juin
- ☞ 19 septembre
- ☞ 28 novembre

QUESTIONS DIVERSES

Au sujet des élections professionnelles, un endroit d'affichage est prévu au sous-sol. Madame NAUDOT souhaiterait qu'il y ait d'autres panneaux. Toutefois, Monsieur BARBÉ informe que tous les agents ont bien reçu par la poste toutes les professions de foi et qu'il n'y a pas d'autres places pour les affichages.

Madame NAUDOT souhaiterait savoir avec quel produit on peut nettoyer les fauteuils des Alizés. Monsieur BARBÉ demande que Madame NAUDOT fasse la demande à Madame RIBANNEAU.

Madame LE MARRE est interpellée par des professionnels de santé de nuit qui utilisent du linge sale pour nettoyer le sol sali par l'urine. Pour nettoyer l'urine, la nuit, Madame LE MARRE invite plutôt à utiliser la poudre absorbante, même pour des grosses quantités. A ce jour, il n'y a pas d'autres solutions de trouvées. Monsieur BARBÉ propose d'interroger d'autres directeurs.

Madame TOURTELLIER informe que les écrans d'ordinateurs peuvent être paramétrés pour être moins agressifs pour les yeux. Monsieur CASSOU a été contacté (réponse du 4.12.2018 : chaque écran peut être réglé afin de diminuer la luminosité).

Madame TOURTELLIER quittera l'établissement le 31 janvier 2019, à sa demande. Monsieur BARBÉ remercie dès à présent Madame TOURTELLIER pour la qualité de l'accompagnement réalisé aux Jardins du Castel, depuis 2009.. Monsieur TRACOU qui a effectué de nombreux stages aux Jardins du Castel remplacera Madame TOURTELLIER.

La séance est levée à 16 h50.

La prochaine réunion aura lieu le JEUDI 21 FEVRIER 2019 à 14H.

Châteaugiron, le 4 décembre 2018

Le Secrétaire administration,



Bruno De MALGLAIVE

La secrétaire représentant le personnel,



Stéphanie TOURTELLIER

Le Président,



Michel BARBÉ